

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat  
04.13.31.37.58

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

**OBJET : SA d'HLM Unicil : aide à la réhabilitation énergétique de 53 logements locatifs sociaux à Fuveau et à Istres**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au logement, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de l'intervention départementale en faveur des opérations de construction et de réhabilitation de logements locatifs sociaux (hors 13 Habitat), la SA d'HLM UNICIL – groupe Action Logement domiciliée 11 rue Armény 13006 Marseille, sollicite l'octroi d'une aide globale de 87 000 € pour la réhabilitation énergétique de 53 logements locatifs sociaux répartis sur deux ensembles :

- 31 logements résidence « Cité Brogillum » à Fuveau, pour un coût prévisionnel de travaux de 300 000 € au titre duquel une subvention départementale de 45 000 € est sollicitée ;
- 22 logements résidence « Etang Olivier » à Istres, pour un coût prévisionnel de 280 000 € au titre duquel une subvention de 42 000 € est demandée.

Les études thermiques et énergétiques effectuées prévoient des économies sur les consommations – et donc les charges des locataires – d'un minimum de 50% et le gain d'une ou plusieurs classes énergétiques (de F à C+ pour « Etang Olivier » et de D à C+ pour « Cité Brogillum »). Les travaux envisagés ne donneront pas lieu à une augmentation des loyers.

Vous trouverez annexés au rapport le détail des travaux projetés sur chacune des deux opérations, ainsi que les conventions de mise en œuvre de ces aides, sur lesquelles des modifications ont été apportées venant préciser les règles applicables en matière de caducité, ainsi que les sanctions applicables en cas de manquement à l'obligation de ne pas vendre, pour une durée minimale de dix ans, le patrimoine réhabilité avec l'aide du Département.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé de donner votre accord à l'octroi à la SA d'HLM UNICIL d'une subvention globale de 87.000 € destinée à accompagner la réhabilitation de 53 logements à Fuveau et à Istres.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL